

Communiqué



L'association Forêts et Développement Rural (FODER) certifiée Iso 9001 2015, vient de formaliser un cadre de collaboration avec le Ministère des forêts et de la Faune, à travers la signature ce 25 Janvier 2021, d'un mémorandum d'entente ou Memorandum of Understanding (MoU) dans les locaux du MinFOF, en présence du Secrétaire Général dudit Ministère M.NYONGWEN Joseph et chef de la Division de la Coopération et de la Programmation. Ceci conformément à la lettre circulaire N°0066/MINFOF/SG/DCP/CC00P du 05 Mai 2015 et du communiqué N°0102 du 07 juin 2015 relatives à la procédure de formalisation de cadre de collaboration entre le MINFOF et les OSC intervenants dans le sous-secteur Forêts et Faune.

La signature de ce MoU est une marque de reconnaissance du Ministre en charge des forêts et de la Faune, M. Jules Doret DONGO, fortement engagé dans un processus de gestion transparente et durable des forêts, de la contribution de FODER à ses côtés dans l'atteinte de ses objectifs prioritaires du sous-secteur.

Désormais les deux parties s'accordent à promouvoir la gestion durable des ressources forestières et fauniques au Cameroun. De manière spécifique,

- de promouvoir la bonne gouvernance des ressources forestières et fauniques ;
- de collaborer dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets visant la conservation, la gestion et l'exploitation durable des ressources forestières et fauniques au Cameroun ;
- de renforcer l'application de la loi en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ainsi que les capacités des parties prenantes du secteur forestier et faunique ;
- d'accroître la participation des différents groupes d'acteurs dans la gestion des ressources forestières et fauniques et de lutter contre toute forme de marginalisation et de discrimination dans le sous-secteur forêts et faune ;
- de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre les causes et les effets du changement climatique et à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- de contribuer à l'amélioration des politiques, des lois et stratégies ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre des accords et conventions dûment ratifiés par le Cameroun, relatifs au secteur forêts et faune.

Que vive la collaboration MINFOF FODER.